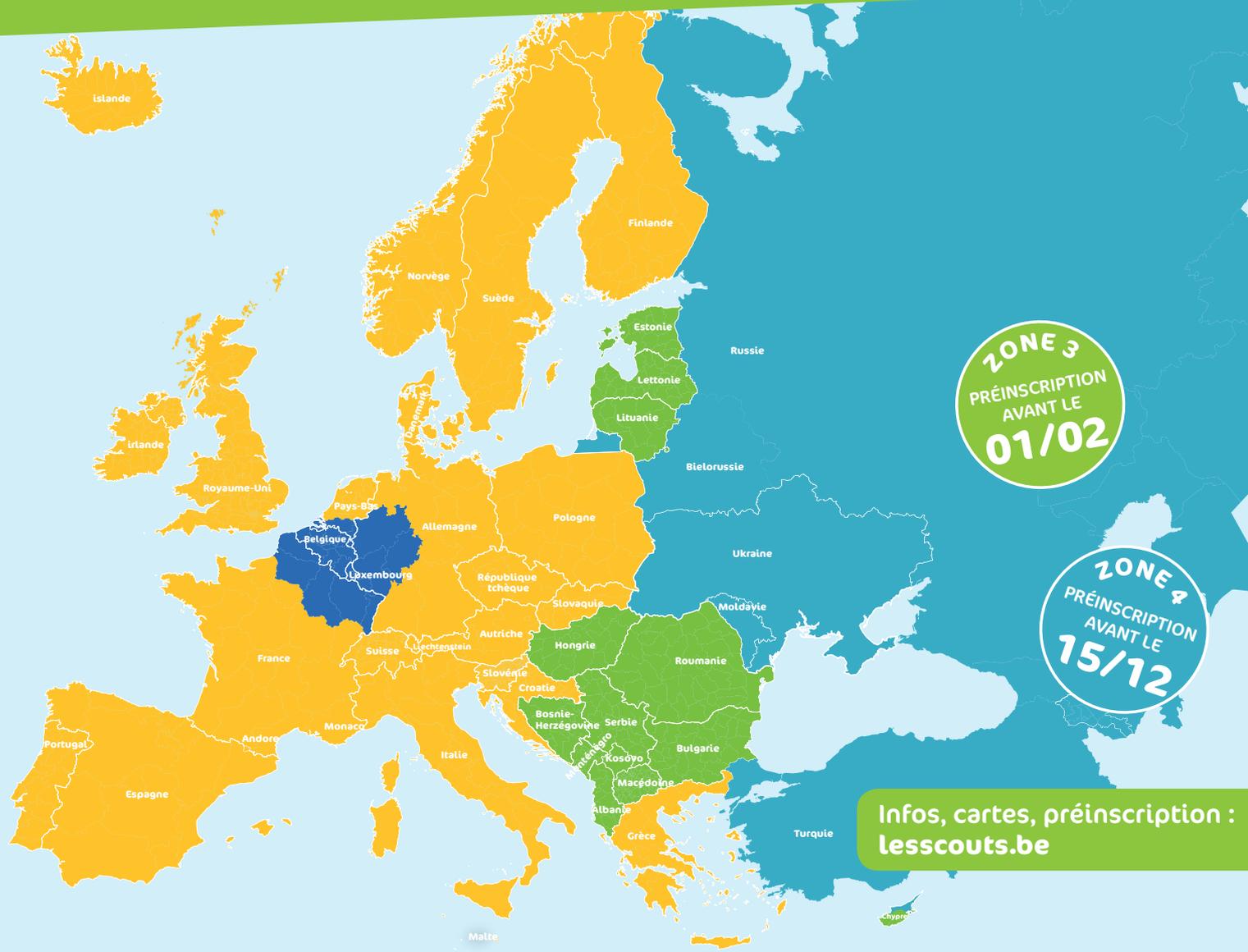


CAMPS À L'ÉTRANGER : TA CARTE MÉMO



Zone 1

En Belgique ou dans le périmètre des régions et départements limitrophes de notre pays.

France* :

Hauts-de-France (Nord-Pas-de-Calais – Picardie)
Grand Est (Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine)

Allemagne :

Rhénanie-du-Nord – Westphalie, Rhénanie-Palatinat, Sarre

Pays-Bas :

Zélande, Brabant-Septentrional, Limbourg

Grand-Duché de Luxembourg

* Attention, règles particulières.



Zone 2 et camps d'unité

Allemagne
Autriche
Croatie
Danemark
Espagne
Finlande
France*
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Liechtenstein
Malte

Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Royaume-Uni
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse

* Attention, règles particulières.



Zone 3

Conditions pour partir en zone 3 :

● formation International (1 jour)

Albanie
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
République de Chypre (sud)
Estonie
Hongrie

Kosovo
Lettonie
Lituanie
Macédoine
Monténégro
Roumanie
Serbie



Zone 4

Reste du monde.

Conditions pour partir en zone 4 :

- formation International (1 jour)
- partenariat local
- suivi par un cadre fédéral
- validation du camp par l'animateur d'unité et par la fédération
- retour d'expérience

La Fédération soumet chaque projet de destination de camp à l'analyse du Service public fédéral Affaires étrangères et délivre l'autorisation de camper à l'étranger sur base de l'avis rendu. L'actualité politique, sociale, sanitaire ou climatique d'un pays peut amener, tout au long de l'année, la Fédération à devoir reconsidérer son autorisation de camper à l'étranger.